

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

 COMMUNE DE DIANG

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

 EAST REGION

 LOM AND DJEREM DIVISION

 DIANG COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 001 /AONO/C.DIANG /SIGAMP/CIPM/2026 DU 27 JAN 2026
 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
 CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS
 CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DIANG,
 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.**

N° Lot	Désignation
1	Construction d'un (01) bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique de ZOCKLINGANG
2	Construction d'un (01) bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique de MBETH 2
3	Construction d'un (01) bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique bilingue de BOUAM

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de DIANG, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en **procédure d'urgence** pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans certaines écoles primaires publiques dans la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 Travaux préparatoires ;
- Lot 200 Terrassements et Implantation;
- Lot 300 Fondations ;
- Lot 400 Maçonneries et élévation ;
- Lot 500 Charpente- la couverture et le plafond ;
- Lot 600 Menuiseries Bois ;
- Lot 700 Menuiseries métalliques ;
- Lot 800 Electricité;
- Lot 900 Peinture;
- Lot 1000 VRD.

3- ALLOTISSEMENT

Le projet est loti en trois (03) Lots ainsi qu'il suit :

N° Lot	Désignation
1	Construction d'un (01) bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique de ZOCKLINGANG
2	Construction d'un (01) bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique de MBETH 2
3	Construction d'un (01) bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique bilingue de BOUAM

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est le suivant :

Lot	Localités	Cout prévisionnel (FCFA TTC)	Caution de soumission
1	ZOCKLINGANG	21 000 000 (Vingt et un millions)	420 000
2	MBETH 2	21 000 000 (Vingt et un millions)	420 000
3	BOUAM	21 000 000 (Vingt et un millions)	420 000

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2026.

- ◆ Imputation lot 1 :
- ◆ Imputation lot 2 :
- ◆ Imputation lot 3 :

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la **Mairie de Diang**, au Secrétariat Général **Commune de Diang**, Tél : **694 97 55 00 / 696 64 65 80**; sur présentation d'une quittance de versement à la **recette municipale de la Commune de Diang**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la **Mairie de Diang**, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés publics (SIGAMP), Tél : 696 64 65 80, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la **Mairie de Diang**, à la SIGAMP Tél : 696 64 65 80, au plus tard **le 26 février 2026 à 09 heures précises** et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 001 /AONO/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 27/11/2026 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE
DE DIANG, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST..
(Lot N°)
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la **Mairie de Diang le 26 février 2026 à 10 HEURES** précises par la **Commission Interne de Passation des Marchés de Diang**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) Absence ou non-conformité dv l'attestation de conformité ;
- 5) Absence du récépissé émis par la CDEC.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun marché durant les trois dernières Années
- 3) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'offre financière défini à l'article 14 (3) du RPAO ;
- 3) Sous-détail des prix unitaires incomplet à plus de 20 %.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Capacité financière Dix millions cinq cent mille (10 000 000)Oui
- 2) Les références de l'EntrepriseOui
- 3) La compréhension du projetOui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre vingt (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel du projet ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Trois (03) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée la moins disante**.

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de DIANG**, à la SIGAMP, Tél : 696 64 65 80.

Diang, le 27 JAN 2026

Le Maire

(*Maître d'Ouvrage*)



AMPLIATIONS

- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/DG;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.